

Jeu de Pâques « Course de Pâques »

Préambule

La société Digibam, dont le siège social est situé à 10 Rue de la Chapelle 97122 BAIE MAHAULT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 525 060 14 00021, organise un jeu-concours intitulé : « Course aux Œufs de Pâques 2025 ».

Le présent règlement définit les règles applicables à ce jeu-concours. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par chaque participant.

Article 1 : Organisation

La société organisatrice est : Digibam, 10 rue de la Chapelle 97122 BAIE MAHAULT.

Article 2 : Durée

Le jeu-concours se déroulera du mercredi 16 avril au vendredi 25 avril 2025 inclus.

Article 3 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Guadeloupe, Martinique et la Réunion, à l'exception des employés de la société organisatrice, ainsi que de leur famille proche. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent récolter un maximum de points en ramassant les œufs de Pâques tout en évitant les obstacles. Les candidats ont trois vies pour essayer de cumuler un maximum de points. Le score sera pris en compte pour le classement final. Un seul gain est autorisé par participant.

Article 5 : Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **1^{er} du classement** : Une paire de pneus d'une valeur maximale de 250€ TTC commandée sur le site de la société organisatrice <https://www.pneusgom.com>.
- **Du 2^{ème} au 100^{ème} du classement** : Un coupon de 10€ TTC converti en miles, utilisable sur le site de la société organisatrice <https://www.pneusgom.com>. Coupon utilisable une seule fois sur le total de votre prochaine commande.

Les lots sont à récupérer ou utiliser avant le 31 décembre 2025.

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par le classement final du jeu et contactés par mail ou par téléphone dans un délai de 5 jours après la fin du jeu.

Article 7 : Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du jeu-concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ce droit, ils peuvent contacter la société organisatrice à l'adresse suivante : dpo@gbh.fr.

Article 8 : Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu-concours.

Article 9 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du jeu-concours sur <https://pneusgom.jeu-arcade.com>.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.